

PRET A TAUX ZERO

MODALITES D'ATTRIBUTION

BENEFICIAIRES :

- être inscrit en formation initiale (hors contrat d'alternance) dans un établissement d'enseignement supérieur dispensant un diplôme à reconnaissance nationale :
 - situé en Champagne-Ardenne,
 - ou situé dans une autre Région si le domaine de formation n'existe pas ou s'il s'agit d'une admission sur concours dans une grande école)
- être âgé de 18 ans minimum à 27 ans maximum au moment de la demande,

MONTANT DU PRET :

- 2 500 € maximum pour chacune des deux premières années d'études (bac+1 à bac+2),
 - de 2 000 à 5 000 € maximum par années d'études à partir d'un bac+3,
- dans la limite de 20 000 € sur l'ensemble du cursus (bac+1 à bac+5)

DUREE DU PRET :

- pour les étudiants en bac + 1 ou 2 : l'emprunt peut s'échelonner sur une durée de 2 à 7 ans, avec un différé de remboursement de 1 à 2 ans,
- pour les étudiants post-bac+2 : l'emprunt peut s'échelonner sur une durée de 2 à 10 ans, avec un différé de remboursement de 1 à 5 ans,

Dans tous les cas, la durée totale du prêt (remboursement + différé) ne peut excéder 10 ans.

DEPOT DU DOSSIER :

- s'effectue auprès d'une agence Crédit Agricole du Nord Est ou Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, à tout moment du cursus de l'étudiant

MODALITES PRATIQUES :

- la domiciliation dans une agence Crédit Agricole situé en Champagne-Ardenne est obligatoire,
- les frais de dossiers sont à la charge du Crédit Agricole,
- l'assurance décès invalidité liée au prêt est facultative.



Contact :
Conseil Régional de Champagne-Ardenne
Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en—Champagne Cedex
studeo@cr-champagne-ardenne.fr